

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf janvier à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la commune de Condé-sur-Sarthe se sont réunis à la Salle Polyvalente de Condé-sur-Sarthe, en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Sophie LEMÉE, Maire et sur la convocation adressée le treize janvier 2022.

Étaient présents : Anne-Sophie LEMÉE, Stéphane FOURNIER, Catherine JAMET, Luc BUFFLER, Didier BRUNEAU, Vincent TOREAU, Marie-Claire VIOT, Caroline ENOUF, Michèle PAVÉ, Jean-Michel PAREIN, Gwenaëlle OUVRARD, Ghislain CHESNOT, Yves-Marie LE TROQUER, Sylvain BIDARD, Delphine BLANCHARD, Vincent LE BLANC, Karine PERRAULT

Madame Chantal MEZANGES donne pouvoir à Madame Michelle PAVÉ
Madame Nathalie PATRY donne pouvoir Madame Catherine JAMET
Monsieur Matthieu SCHELLES donne pouvoir à Monsieur Vincent TOREAU
Monsieur Holger TESKE donne pouvoir à Madame Catherine JAMET
Madame Laëtitia TROU donne pouvoir à Madame Gwenaëlle OUVRARD

Madame Marie-Claire VIOT est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **N°19012022 01: Consultation pour les travaux de relèvement de tombes :**

Madame LEMÉE, Maire, informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de la commission cimetièrè, il a été décidé de procéder à la relèvement de dix-sept sépultures dans le cimetière communal.

Monsieur BRUNEAU, Conseiller Municipal délégué, en charge de ce dossier rappelle que vu l'ancienneté de ces sépultures, il était impossible de détailler la nature de celles-ci à savoir soit des tombes en pleine terre ou des caveaux, et précise que la mission consistait dans un premier temps à sonder les sépultures puis dans un second temps à établir un devis pour procéder à leur relèvement.

Une consultation a été lancée le 30 novembre 2021 par la collectivité auprès de 4 entreprises avec une date limite de remise des offres fixée au 22 décembre 2021.

Trois entreprises ont remis une offre.

La commission d'analyse des offres réunie le 22 décembre dernier propose de retenir l'entreprise TETARD pour un montant de 6 197.00€ H.T soit 7 436.40€ T.T.C.

La durée des travaux est estimée à une semaine avec un début de chantier fixé au 14 février prochain.

Un arrêté municipal sera pris pour fermer le cimetière pendant les travaux d'exhumation, un affichage sera assuré au préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

-retient l'offre de l'entreprise TETARD d'un montant de 6 197.00€ H.T soit 7 436.40€ T.T.C.,

-prévoit cette dépense au budget 2022,

-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

• **N°19012022 02 : Consultation pour les travaux de remplacement des menuiseries sur les bâtiments communaux:**

Monsieur FOURNIER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la commission travaux avait retenu au titre de l'année 2021 le remplacement de menuiseries de bâtiments communaux.

C'est pourquoi une consultation a été lancée le 2 décembre 2021 auprès de 3 entreprises avec une date limite de réception des offres fixée au 24 décembre 2021.

Seule l'entreprise DAUGEAR a remis une offre pour un montant 9 508.00€ H.T soit 11 409.60€ T.T.C. qu'il est proposé de retenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-retient l'offre de l'entreprise DAUGEAR d'un montant de 9 508.00€ H.T soit 11 409.60€ T.T.C.,

-prévoit cette dépense au budget 2022,

-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

• **N°19012022 03: Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le génie civil des travaux d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement d'un terrain de football synthétique:**

Madame LEMÉE, Maire, informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain de football synthétique, il est prévu la réalisation d'un éclairage neuf LED.

La compétence éclairage public relevant de la Communauté Urbaine d'Alençon, il y a lieu de conclure avec celle-ci une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le génie civil des travaux d'éclairage public.

La Convention définira :

- les attributions respectives de chaque partie et le partage des responsabilités
- les dispositions financières

Madame LEMÉE rappelle que le coût des travaux estimé à 80 000€ H.T. sera à la charge de la Communauté Urbaine d'Alençon.

Il est proposé de signer avec la Communauté Urbaine d'Alençon la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le génie civil des travaux d'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-autorise Madame Maire ou son délégué à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le génie civil des travaux d'éclairage public avec la Communauté Urbaine d'Alençon dans le cadre de l'aménagement d'un terrain de football synthétique.

• **N°19012022 04: Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique :**

Madame LEMÉE, Maire, rappelle au Conseil Municipal que le terrain de football stabilisé a été construit en 1985 et rechargé en 2000 et que son utilisation devient difficile et dangereuse du fait de son état ; c'est pourquoi il est envisagé l'aménagement d'un terrain de football synthétique.

La réalisation de ces travaux est estimée à 736 000€ H.T. soit 883 200€ T.T.C.

Il convient de retirer de cette estimation les travaux d'éclairage public qui sont une compétence appartenant à la Communauté Urbaine d'Alençon, estimés à 80 000€ H.T donc un montant de travaux subventionnables de 656 000€.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 au titre de la construction d'équipements sportifs et précise que pour cette nature de travaux, le taux d'intervention est compris entre 20 et 50% du montant hors taxes.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 18 février 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

-solliciter une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique au taux de 30%.

-adopter le plan de financement suivant :

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (30%) :	196 800.00€
Conseil Départemental de l'Orne (9.14%):	59 958.40€
Agence Nationale du Sport (20%) :	131 200.00€
Fonds Européens (10%) :	65 600.00€
Fédération Française de Football (0.86%) :	5 641.60€
Autofinancement (30%) :	196 800.00€

TOTAL : **656 000.00€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité:

-sollicite une subvention de 196 800€ au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique
-adopte le plan de financement exposé ci-dessus,
-prévoit cette dépense au budget primitif 2022,
-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

• **N°19012022 05: Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique:**

Madame LEMÉE, Maire, rappelle au Conseil Municipal que le terrain de football stabilisé a été construit en 1985 et rechargé en 2000 et que son utilisation devient difficile et dangereuse du fait de son état ; c'est pourquoi il est envisagé l'aménagement d'un terrain de football synthétique.

La réalisation de ces travaux est estimée à 736 000€ H.T. soit 883 200€ T.T.C.

Il convient de retirer de cette estimation les travaux d'éclairage public qui sont une compétence appartenant à la Communauté Urbaine d'Alençon, estimés à 80 000€ H.T donc un montant de travaux subventionnables de 656 000€.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles à une subvention du Conseil Départemental de l'Orne du fait de la nature des travaux envisagés à savoir un terrain de grands jeux. La subvention est plafonnée à 60 000€.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

-solliciter une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique au taux de 30%.

-adopter le plan de financement suivant :

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (30%) :	196 800.00€
Conseil Départemental de l'Orne (9.14%):	59 958.40€
Agence Nationale du Sport (20%) :	131 200.00€
Fonds Européens (10%) :	65 600.00€
Fédération Française de Football (0.86%) :	5 641.60€
Autofinancement (30%) :	196 800.00€

TOTAL : **656 000.00€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité:

-sollicite une subvention de 59 958.40€ auprès du Conseil Départemental de l'Orne pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique,
-adopte le plan de financement exposé ci-dessus,
-prévoit cette dépense au budget primitif 2022,

-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

- **N°19012022 06: Demande de subvention auprès du Pays d'Alençon au titre des Fonds Européens LEADER pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique:**

Madame LEMÉE, Maire, rappelle au Conseil Municipal que le terrain de football stabilisé a été construit en 1985 et rechargé en 2000 et que son utilisation devient difficile et dangereuse du fait de son état ; c'est pourquoi il est envisagé l'aménagement d'un terrain de football synthétique.

La réalisation de ces travaux est estimée à 736 000€ H.T. soit 883 200€ T.T.C.

Il convient de retirer de cette estimation les travaux d'éclairage public qui sont une compétence appartenant à la Communauté Urbaine d'Alençon, estimés à 80 000€ H.T donc un montant de travaux subventionnables de 656 000€.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles aux Fonds Européens LEADER du fait de la nature des travaux envisagés à savoir la revitalisation de la collectivité et la mutualisation de l'équipement.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

-solliciter une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique au taux de 30%.

-adopter le plan de financement suivant :

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (30%) :	196 800.00€
Conseil Départemental de l'Orne (9.14%):	59 958.40€
Agence Nationale du Sport (20%) :	131 200.00€
Fonds Européens (10%) :	65 600.00€
Fédération Française de Football (0.86%) :	5 641.60€
Autofinancement (30%) :	196 800.00€

TOTAL : **656 000.00€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité:

-sollicite une subvention de 65 600€ auprès du Pays d'Alençon au titre des Fonds Européens pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique

-prévoit cette dépense au budget primitif 2022,

-adopte le plan de financement exposé ci-dessus,

-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

- **N°19012022 07: Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique:**

Madame LEMÉE, Maire, rappelle au Conseil Municipal que le terrain de football stabilisé a été construit en 1985 et rechargé en 2000 et que son utilisation devient difficile et dangereuse du fait de son état ; c'est pourquoi il est envisagé l'aménagement d'un terrain de football synthétique.

La réalisation de ces travaux est estimée à 736 000€ H.T. soit 883 200€ T.T.C.

Il convient de retirer de cette estimation les travaux d'éclairage public qui sont une compétence appartenant à la Communauté Urbaine d'Alençon, estimés à 80 000€ H.T donc un montant de travaux subventionnables de 656 000€.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles aux Fonds alloués par l'Agence Nationale du Sport du fait de la nature des travaux envisagés.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

-solliciter une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique au taux de 30%.

-adopter le plan de financement suivant :

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (30%) :	196 800.00€
Conseil Départemental de l'Orne (9.14%) :	59 958.40€
Agence Nationale du Sport (20%) :	131 200.00€
Fonds Européens (10%) :	65 600.00€
Fédération Française de Football (0.86%) :	5 641.60€
Autofinancement (30%) :	196 800.00€

TOTAL : **656 000.00€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité:

-sollicite une subvention de 131 200€ auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique

-adopte le plan de financement exposé ci-dessus,

-prévoit cette dépense au budget primitif 2022,

-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

- **N°19012022 08: Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique:**

Madame LEMÉE, Maire, rappelle au Conseil Municipal que le terrain de football stabilisé a été construit en 1985 et rechargé en 2000 et que son utilisation devient difficile et dangereuse du fait de son état ; c'est pourquoi il est envisagé l'aménagement d'un terrain de football synthétique.

La réalisation de ces travaux est estimée à 736 000€ H.T. soit 883 200€ T.T.C.

Il convient de retirer de cette estimation les travaux d'éclairage public qui sont une compétence appartenant à la Communauté Urbaine d'Alençon, estimés à 80 000€ H.T donc un montant de travaux subventionnables de 656 000€.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles aux Fonds alloués par la Fédération Française de Football du fait de la nature des travaux envisagés à savoir l'amélioration tant des conditions de jeu pour les 220 licenciés dont une toute jeune équipe féminine et une équipe sénior évoluant en régional 3 que les conditions d'apprentissage pour plus de 150 jeunes de l'école de foot labellisée « Jeune Espoir » par la Fédération Française de Football.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

-solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique au taux de 0.86%.

-adopter le plan de financement suivant :

Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (30%) :	196 800.00€
Conseil Départemental de l'Orne (9.14%):	59 958.40€
Agence Nationale du Sport (20%) :	131 200.00€
Fonds Européens (10%) :	65 600.00€
Fédération Française de Football (0.86%) :	5 641.60€
Autofinancement (30%) :	196 800.00€

TOTAL : **656 000.00€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité:

-sollicite une subvention de 5 641.60€ auprès de la Fédération Française de Football pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique

-adopte le plan de financement exposé ci-dessus,

-prévoit cette dépense au budget primitif 2022,

-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

- **N°19012022 09: Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'eaux pluviales dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire du carrefour rue des Alpes Mancelles – rue de la Jardinière:**

Monsieur FOURNIER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement sécuritaire du carrefour rue des Alpes Mancelles – rue de la Jardinière, sont prévus des travaux sur le réseau des eaux pluviales.

